

Décision d'Appel à Candidature Interne Chef(e) du Département Assainissement et Expropriation Direction des Affaires Juridiques

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un appel à candidature interne pour occuper le poste de **Chef(e) du Département Assainissement et Expropriation** au sein de la **Direction des Affaires Juridiques**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1 Missions :

- Veiller à la préservation et la défense des intérêts de l'Office, notamment en termes d'engagements contractuels et d'affaires contentieuses ;
- Fournir le conseil juridique adéquat aux différents responsables de l'ONDA ;
- Représenter l'Office devant les instances judiciaires ;
- Gérer la relation avec les cabinets d'avocat, les études notariales, les cabinets géomètre topographe et de manière générale, tous les prestataires de service intervenant dans le domaine foncier et immobilier aéroportuaire.

2 Activités principales :

2.1 Volet « Pilotage des affaires juridiques » :

- Déployer la politique et la stratégie juridique de l'ONDA conformément aux orientations de la Direction Générale ;
- Assurer la protection des intérêts de l'ONDA à l'occasion de tous types de litiges en matière des dossiers relatifs au patrimoine foncier et immobilier, de contentieux expropriation, voie de fait et autres typologies de contentieux en lien avec le foncier en général :
 - ✓ Apporter du conseil opérationnel et accompagnement aux différentes entités ;
 - ✓ Définir les procédures ad hoc à engager ;
 - ✓ Superviser le montage juridique adéquat des dossiers à sa charge, la définition et l'examen des procédures engagées ainsi que la validation de tous livrables y afférents ;



AS/C

- ✓ Suivre la bonne exécution desdits dossiers dans le respect des conditions préalablement prévues ;
 - ✓ Veiller à l'identification de tout risque susceptible de compromettre l'avancement et l'aboutissement des dossiers en question conformément aux objectifs prédéfinis ;
 - ✓ Garantir le respect ainsi que la bonne application des dispositions réglementaires et procédurales en la matière.
- Effectuer une veille législative et réglementaire en se tenant au courant des évolutions en la matière ;
 - Développer et animer des partenariats avec les professionnels du droit (avocats, huissiers, notaires, cabinets topographiques, experts fonciers et immobiliers).

2.2 Volet « Gestion des moyens humains » :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs individuels de performance des responsables placés sous sa hiérarchie et procéder à leur évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son épanouissement ;
- S'assurer que le personnel sous sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le (la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.3 Volet « Contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et leur amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	Bac+5 ans au minimum en droit public ou privé idéalement en droit administratif et/ou foncier
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 8 ans dans le domaine

ARTICLE QUATRE /- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.





المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

Direction Générale

DCH.PS09.E.316/00

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **12 AOUT 2024** au **26 AOUT 2024** date de rigueur. ✓/k

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports



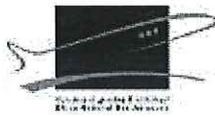
المكتب الوطني للمطارات

Office National Des Aéroports

مطار محمد الخامس - ص.ب. 52 الدار البيضاء الوازيس الهاتف 0522.53.90.40 - الفاكس : 0522.53.96.80

Aéroport Mohammed V - B.P. 52 - Casablanca - Oasis - Tél. : 0522.53.90.40 Fax : 0522.53.96.80

www.onda.ma



Direction Capital Humain

Fiche Synthétique du projet de développement du poste pourvu

Matricule :

Nom et Prénom :

Décrivez votre propre perception des missions de Chef(e) du Département Assainissement et Expropriation au sein de la Direction des Affaires Juridiques :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tracez les grandes lignes du programme du travail et l'approche que vous suggéreriez pour la gestion du Département :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

